

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence de Mme le Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaient présents :

Isabelle PERIGAULT, Patrick CHEVRY, Nathalie DOUKHAN, Raynal SOYEZ, François BIDAULT, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, David MATIAS, Floriane ROUSSELET, Isabelle GUYOT, Stéphane AUVRAY.

Absent : Enrico PIRES (excusé)

Secrétaire de séance : Nathalie DOUKHAN

Mme le Maire déclare la séance ouverte et elle propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : **BUDGET 2025 : opération de virement de crédit de paiement de chapitre à chapitre.**

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Le procès-verbal du 5 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir et de fixer les taux comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Taxe Foncière sur le bâti : | 38,26 % |
| - Taxe Foncière sur le non bâti : | 51,63 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 12,83 % |

FONDS D'EQUIPEMENT RURAL « FER » : Demande de subvention exercice 2025

« RESTAURATION DU MUR EN PIERRES ET REMPLACEMENT DU PORTAIL DU CIMETIERE COMMUNAL »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet la restauration du mur en pierres ainsi que le remplacement du portail du cimetière communal pour un montant global de 13 298,60 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la restauration du mur en pierres et remplacement du portail du cimetière communal.
- **Approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 13 298,60 €
T.T.C : 15 459,12 €
- **Sollicite** l'aide financière du Département au titre du Fonds d'Equipement Rural 2025 à hauteur de 40 % pour un montant de 5 319,44 €.
- **Arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

Coût de l'opération TTC :	15 459,12 €
Subvention Département-FER 2025 (40 %) :	5 319,44 €
Reste à la charge de la commune :	10 139,68 €

Financement :

Fonds propres :	10 139,68 €
-----------------	-------------

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

FONDS SOLIDARITE « AMF77 »

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'AMF77 a ouvert un « **fonds solidarité** » destiné à apporter un soutien financier aux communes et EPCI à fiscalité propre durement touchés par les crues.

Mme le Maire propose que la commune du Plessis Feu Aussoux apporte son soutien et sa solidarité aux communes et EPCI Seine et Marnais touchés par les intempéries.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de participer à hauteur de **1 000 €**, ce **DON** sera versé auprès de l'AMF77.

Cette dépense sera inscrite au budget 2025.

BUDGET 2025 : opération de virement de crédit de paiement de chapitre à chapitre

Vu l'adoption du budget 2025 lors du conseil municipal du 05 mars 2025,

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Mme le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5% / Investissement : 7.5%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.